

Dijon, le 30 avril 2021

Le Président de la section disciplinaire compétente  
à l'égard des usagers

à

Madame

**Objet :** communication de la décision de la commission de discipline du 30 avril 2021

**Référence textuelle :** article R. 811-36 du code de l'éducation

Madame

Conformément aux dispositions R. 811-10 et suivants du code de l'éducation, la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers a été saisie à votre encontre pour des faits de fraude.

Lors de la correction de l'examen de « politiques économiques » qui s'est déroulé le 15 décembre 2020, il a été constaté d'importantes similitudes entre votre copie et plusieurs sites internet.

Les faits sont matérialisés par un rapport d'analyse du logiciel « Compilatio » ayant pour objet la détection du plagiat. Celui-ci faisant apparaître une similitude de votre copie avec différents sites internet à hauteur de 45%.

De surcroît, en méconnaissance du droit de la propriété intellectuelle et des règles usuelles en la matière, les passages de votre copie qui reprennent des sources extérieures ne sont pas signalés comme tels, laissant présager au correcteur que vous en êtes l'auteur.

Malgré tout, votre bonne foi quant à la méconnaissance au moment des faits des règles relatives au plagiat a été retenue comme une circonstance atténuante.

La section disciplinaire vous reconnaît ainsi coupable d'une fraude et prononce à votre encontre à l'unanimité, en raison de ces faits, un avertissement assorti de la nullité de l'épreuve concernée de « politiques économiques ».

Au surplus, il a été décidé d'afficher cette décision à l'intérieur de l'établissement en occultant votre identité.

Il vous est possible de contester la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant la juridiction administrative territorialement compétente. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes très respectueuses salutations.

Le Président de la section disciplinaire

Le secrétaire de la séance



Patrick Charlot



Pierre-Alexandre FALBAIRE